

## Etre membre de la FNAIM .

### ETRE MEMBRE DE LA FNAIM

Vos sécurités et vos garanties La FNAIM, qu'est ce que c'est ?  
Défendre et servir les intérêts des professionnels de l'immobilier  
et des consommateurs, voilà la vocation première de la FNAIM .  
Depuis sa création en 1946, la Fédération Nationale de

l'Immobilier

optimise au maximum l'offre de ses services, de ses produits et  
de ses formations afin répondre aux attentes de chacun.  
Aujourd'hui, la FNAIM est le premier syndicat professionnel

européen,

il regroupe 10 000 agences réparties dans 22 régions et possède

70 chambres départementales indépendantes et autonomes.

Elle intervient dans 12 métiers différents de la transaction,  
de la gestion, de l'expertise et du conseil.

Ce que propose la FNAIM :

La FNAIM regroupe les meilleurs professionnels : tout au long de

sa carrière,

l'adhérent FNAIM bénéficie de formations continues pointues  
sur le plan juridique, technique et fiscal.

La FNAIM est assurée par la 1ère société de caution mutuelle en

Europe,

choisir la FNAIM, c'est bénéficier d'une garantie financière  
des fonds déposés grâce à la Caisse de Garantie FNAIM,  
société mutuelle leader en Europe.

La FNAIM s'engage à vous offrir les meilleurs services et  
à vous faire bénéficier des outils les plus performants du marché.

Mis au point à partir de la banque de données FNAIM qui regroupe  
l'ensemble des transactions réalisées par toutes les agences

FNAIM en France, "Séverina" est un outil statistique

incontournable pour évaluer très précisément le prix d'un bien et

cibler ainsi les projets immobiliers des clients, en fonction des

réalités du marché. La FNAIM regroupe près de 200 agences

immobilières combinant bien souvent plusieurs spécialités. Voici

un petit aperçu de l'ensemble des métiers de l'immobilier... Agent Immobilier

L'agent immobilier est un intermédiaire professionnel qui met en

relation acheteurs et vendeurs de biens immobiliers ou de fond

de commerce. En savoir plus

Administrateur de biens

Appelé également "Gestionnaire de Patrimoine " ou " Gérant

d'immeuble ".

Au service des propriétaires, il s'occupe de la gestion de

leurs biens immobiliers en tant que mandataire. Au service des

locataires, il leur propose des logements répondant aux normes

de sécurité et de décence en vigueur. Il les assiste dans leurs démarches administratives.

En savoir plus

Syndic de copropriété

Le Syndic administre un immeuble au nom des copropriétaires. Il accomplit l'ensemble des actes assurant la conservation et la bonne gestion de la copropriété. En savoir plus  
Expert immobilier L'expert immobilier FNAIM est un professionnel indépendant dont le métier consiste à déterminer la valeur vénale et/ou locative d'un bien immobilier, d'un fond de commerce ou

d'entreprise.

En savoir plus Conseil en immobilier d'entreprise  
Le conseiller en immobilier d'entreprise met ses connaissances du marché et son savoir-faire technique au service de promoteurs et d'investisseurs. Il intervient en qualité de conseil et d'intermédiaire lors d'opérations sur différents types de biens

(bureaux, usines, investissement, terrains à bâtir...).

En savoir plus

Spécialiste en location de vacances

Les spécialistes en locations de vacances gèrent et louent, tout au long de l'année, pour le compte de propriétaires, des appartements, maisons, villas, meublés... En savoir plus

Mandataire en fond de commerce

Le mandataire est un agent immobilier spécialisé dans les transactions de fonds de commerce et les transmissions

d'entreprise.

Aménageur foncier / lotisseur

Le rôle de l'aménageur foncier consiste à étudier les possibilités de division d'un terrain en vue d'une création de

lotissementMarchand de biens-rénovateur

Le marchand de biens achète des biens immobiliers, en tant que professionnel, en vue de les revendre après y avoir apporté une plus-value. Spécialiste en affaires rurales et forestières

Le spécialiste en affaires rurales et forestières est un agent immobilier qui vend et/ou gère, pour le compte de propriétaires,

des terres agricoles, viticoles, des bois et des forêts.

Ethique

Toujours proactive pour faire avancer la profession, la FNAIM s'est dotée d'un Code d'Ethique et de Déontologie qui engage chaque

membre adhérent.

Le Code repose sur l'affirmation du professionnalisme des

membres de la FNAIM

et leur capacité d'en apporter la preuve aux clients en leur

fournissant des repères concrets.

Tous les professionnels de l'immobilier, adhérant à la FNAIM, y sont tenus de plein droit ; l'objectif étant de sécuriser les clients et de favoriser l'instauration d'une relation plus

confiante, positive et durable.

Un Comité d'Ethique et de Déontologie a été créé au sein de la FNAIM.

Il est chargé de veiller à la bonne application du Code et de son

respect par les adhérents et leurs collaborateurs.  
En cas de manquement, l'adhérent est passible de sanctions

disciplinaires (avertissement, blâme ou radiation).  
Enfin, un Département Qualité a été créé au sein de la Fédération  
pour traiter directement les différends que vous pourriez

rencontrer avec un adhérent FNAIM.  
Adressez-vous directement par mail auprès du Département

Qualité ([qualite@fnaim.fr](mailto:qualite@fnaim.fr)) ou auprès de la Chambre Syndicale

FNAIM de votre département.  
Quelques extraits du Code d'Ethique et de Déontologie de la

FNAIM

Principes généraux :  
Les professionnels adhérant à la FNAIM ont la conviction que  
la légitimité de leur présence sur le marché et la confiance que  
leur manifestent leurs clients reposent sur le nécessaire respect  
de règles éthiques et déontologiques, donnant aux clients des

garanties de services et de moralité élevées. [...] Il réaffirme, à

juste titre, le respect du principe de non-discrimination.

- Conformité à la loi et à la réglementation :

Le professionnel adhérent exerce sa profession dans le strict

respect des lois, décrets et textes réglementaires en vigueur et

du règlement intérieur de la FNAIM ainsi que des règles du Code

d'Ethique et de Déontologie. Il se tient constamment informé des

dernières dispositions législatives et réglementaires,

susceptibles d'intéresser ses domaines d'activité.

- L'exigence de compétence et de formation

Les professionnels adhérant à la FNAIM et leurs collaborateurs  
justifient d'une formation professionnelle au moins égale  
aux seules obligations légales.

La transparence dans l'affichage des services proposés

Dans le respect des obligations légales, chaque agence FNAIM

donne au public une information fidèle, complète et valorisante de  
ses activités professionnelles, des services qu'elle propose,  
y compris les services rendus à titre complémentaire, des

montants et des modes de calcul des rémunérations payées par

les clients, de ses compétences et de ses qualifications

professionnelles.

- Responsabilité civile professionnelle et garantie financière

Le professionnel adhérant à la FNAIM dispose d'une assurance  
en responsabilité civile professionnelle garantissant  
une protection optimale du consommateur. Il fait régulièrement  
l'objet d'audits effectués par son organisme de garantie.

- Des rémunérations clairement prévues

Quelle que soit la nature de son intervention,

le professionnel adhérant à la FNAIM ne perçoit aucune

rémunération en l'absence de mandat ou de document contractuel,  
préalable et écrit, stipulant les conditions de sa mission et de la

rémunération associée. Nous sommes fieres de dire:  
NOUS

SOMMES ADHERANT DE FNAIM La FNAIM, qu'est ce que c'est ? Nous sommes fieres de dire: NOUS SOMMES  
ADHERANT DE FNAIM

DIRECTION : Michèle Ménabrèa [www.ladresse.com](http://www.ladresse.com)

.....  
Les webs de agences l'adresse à la grande motte :

[www.ladresse.com](http://www.ladresse.com) | [www.fnaim.fr/aigue](http://www.fnaim.fr/aigue) | [www.aigue.com](http://www.aigue.com) | [www.netvibes.com/aigue](http://www.netvibes.com/aigue) [www.clicgrandemotte.com](http://www.clicgrandemotte.com) |  
[www.sudfrance.com](http://www.sudfrance.com) |